

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° : **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE DE LA REDEVANCE
45-CC050522 DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE (REOMI)**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi cinq mai, à vingt heures, les membres du Conseil
Séance du : Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis
05 MAI 2022 dans la salle Firmin Declercq à Fleurines sous la présidence de Monsieur Guillaume
MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **mardi 3
mai 2022**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général
des Collectivités Territoriales.

Nombre de Siégeaient à l'assemblée :
Membres : Madame BALOSSIER Françoise Madame LUDMANN Véronique
Madame BENOIST Magalie Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur CURTIL Benoît Madame MARTIN Emilie
- **En exercice :** 44 Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc Monsieur MELIQUE Jacky
- **Présents :** 26 Monsieur DUMOULIN François Madame MIFSUD Florence
- **Pouvoirs :** 08 Monsieur GAUDUBOIS Patrick Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
- **Votants :** 34 Madame GAUVILLE-HERBET Cécile Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
- **Absents :** 10 Madame GORSE-CAILLOU Isabelle Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur GUEDRAS Daniel Monsieur REIGNAULT Patrice
Madame JAUNET Christel Madame REYNAL Sophie
***** Monsieur LAPIE Dominique Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur LEFEVRE Sylvain Madame SIBILLE Elisabeth
Madame LOISELEUR Pascale Madame TONDELLIER Viviane

Résultats :
- **Pour :** 34
- **Contre :** -
- **Abstentions :** -

Ont donné pouvoir :

Monsieur BARON Jean-Marc à Monsieur GUEDRAS Daniel
Monsieur BOULANGER Damien à Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur CHARRIER Philippe à Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur DIEDRICH Wilfried à Madame LUDMANN Véronique
Monsieur GEOFFROY Rémy à Madame BENOIST Magalie
Monsieur LESAGE William à Monsieur MARECHAL Guillaume
Madame PIERA Pascale à Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur ROLAND Dimitri à Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Monsieur ACCIAI Maxime
Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur BLOT Laurent
Monsieur BOUFFLET Pierre
Monsieur FROMENT Daniel
Monsieur GRANZIERA Gilles
Madame LOZANO Michelle
Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur SICARD Bruno

Paraphes	
	

(2 annexes jointes)

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 26 présents et 08 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint en application de l'article 6 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 (modifié par l'article 10 de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021) qui dispose que, par dérogation aux dispositions du CGCT, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée délibérante les principales masses en présence relatives au budget annexe de la REOMI pour l'année 2022 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
Chapitre n°011 : Charges à caractère général	551 470,01 €	Chapitre n°002 : Résultat de fonctionnement reporté	35 970,01 €
Chapitre n°012 : Charges de personnel	55 000,00 €	Chapitre n°70 : Produits de service	565 500,00 €
Chapitre n°65 : Autres charges de gestion courante	500,00 €	Chapitre n°75 : Autres produits de gestion courante	19 500,00 €
Chapitre n°67 : Charges exceptionnelles	1 000,00 €	-78 Reprise Amortissement	3 000,00 €
Chapitre n°042 : Opérations d'ordre	16 000,00 €		
Total des dépenses	623 970,01 €	Total des recettes	623 970,01 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
Chapitre n°20 : Dépenses imprévues	0 €	Chapitre n°001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	60 667,81 €
Chapitre n°21 : Immobilisations corporelles	60 282,08 €	Chapitre n°10 : Dotations, fonds divers et réserves	0 €
Chapitre 13 subvention d'investissement	3 000,00 €	Chapitre n°040 : Opérations d'ordre	16 000,00 €
Total des dépenses	63 282,08 €	Total des recettes	76 667,81 €

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment son article L. 2121-17 par lequel le budget n'est valablement adopté qu'à la majorité absolue des suffrages exprimés et que si les conditions de quorum sont respectées ;

Paraphes	
	

Vu l'avis de la commission des finances du mardi 5 avril 2022,

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 34 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

DECIDENT A L'UNANIMITE

Article 1 : **D'ADOPTER** le budget primitif de la REOMI 2022, présenté, par nature, chapitre par chapitre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance,

à Senlis, le 5 mai 2022

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,



Christel JAUNET
Secrétaire de séance

Guillaume MARECHAL

*Président de la Communauté de Communes Senlis
Sud Oise*

ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET REOR

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par (1) Le Président,

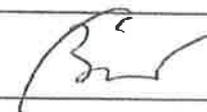
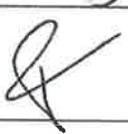
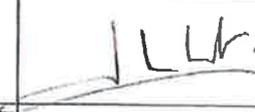
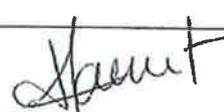
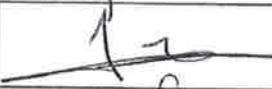
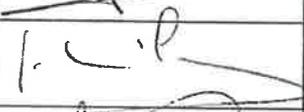
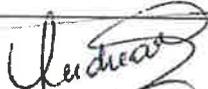
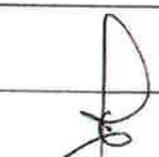
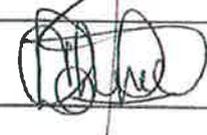
A Senlis le 05/05/2022

(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Senlis, le 05/05/2022

Les membres de l'assemblée délibérante,

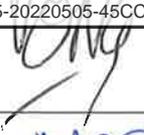
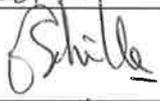
M. ACCIAI Maxime		Mme BALOSSIER Françoise	
M. BARON Jean-Marc		M. BATTAGLIA Alain	
Mme BENOIST Magalie		M. BLOT Laurent	
M. BOUFFLET Pierre		M. BOULANGER Damien	
M. CHARRIER Philippe		M. CURTIL Benoît	
M. DE LA BEDOYERE Jean-Marc		M. DIEDRICH Wilfried	
M. DUMOULIN François		M. FROMENT Daniel	
M. GAUDUBOIS Patrick		Mme GAUVILLE-HERBET Céline	
M. GEOFFROY Rémi		Mme GORSE-CAILLOU Isabelle	
M. GRANZIERA Gilles		M. GUEDRAS Daniel	
Mme JAUNET Christel		M. LAPIE Dominique	
M. LEFEVRE Sylvain		M. LESAGE William	
Mme LOISELEUR Pascale		Mme LOZANO Michelle	
M. LUDMANN Véronique		M. MARECHAL Guillaume	
Mme MARTIN Emilie		M. MELIQUE Jacky	

Envoyé en préfecture le 18/05/2022

Reçu en préfecture le 18/05/2022

Affiché le 18/05/2022

ID : 060-200066975-20220505-45CC050522-DE

Mme MIFSUD Florence		M. NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre	
M. NOCTON Laurent		Mme PALIN SAINTE AGATHE Martine	
M. PATRIA Alexis		Mme PIERA Pascale	
Mme PRUVOST BITAR Véronique		M. REIGNAULT Patrice	
Mme REYNAL Sophie		Mme ROBERT Marie- Christine	
M. ROLAND Dimitri		Mme SIBILLE Elisabeth	
M. SICARD Bruno		Mme TONDELLIER Viviane	

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

RAPPORT BP 2022 REOMI

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

A.	PRESENTATION DE L'OBJET DU BUDGET	2
B.	/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2
a)	Les dépenses :	3
b)	Les recettes :	3
c)	Le barème de la Redevance Incitative (RI)	3
C.	/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4

A. PRESENTATION DE L'OBJET DU BUDGET

Envoyé en préfecture le 18/05/2022

Reçu en préfecture le 18/05/2022

Affiché le 18/05/2022

ID : 060-200066975-20220505-45CC050522-DE

SLOX

La Redevance Incitative (RI) est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2016 à 12 communes du territoire. Le budget annexe de Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (M4) prend en charge les dépenses et les recettes liées aux déchets, en l'espèce :

- La collecte et le traitement des déchets,
- Les participations au SMDO,
- Le déploiement et l'entretien des Points d'Apports Volontaires (PAV),
- L'acquisition de bacs,
- (Etc..).

Le service est facturé au semestre de la manière suivante :

- Un abonnement annuel (selon le litrage du bac) ;
- Le nombre de levées réalisées pendant la période de facturation.

B. / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	CA 2019	CA 2020	BP 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chapitre n°011 : Charges à caractère général	478 750,62 €	524 879,58 €	543 500,00 €	543 846,91 €	526 465.88	551 470
Chapitre n°012 : Charges de personnel	13 936,25 €	17 994,64 €	18 000,00 €	52 235,00 €	51 832.00	55 000
Chapitre n°65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	1 721,05 €	2 000,00 €	1 500,00 €	196.40	500
Chapitre n°67 : Charges exceptionnelles	290,10 €	494,98 €	5 500,00 €	2 500,00 €	75.00	1 000
Chapitre n°022 : Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	33 160,28 €	0,00 €	0	
Chapitre n°042 : Opérations d'ordre (amortissement)	2 339,81 €	9 428,85 €	10 846,00 €	17 650,00 €	16 087.55	16 000
Total des dépenses	495 316,78 €	554 519,10 €	613 006,28 €	617 731,91 €	594 656.83 €	623 970
Chapitre n°002 : Résultat de fonctionnement reporté	72 644,54 €	111 006,28 €	111 006,28 €	63 181,91 €	63 181.91	35 970
Chapitre n°70 : Produits de service	476 155,60 €	493 903,99 €	485 000,00 €	545 550,00 €	524 434.00	565 500
Chapitre n°74 : Subvention d'exploitation	33 424,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Chapitre n°75 : Autres produits de gestion courante	21 698,44 €	12 790,74 €	17 000,00 €	9 000,00 €	18 162.35	19 500
Chapitre n°77 : Produits exceptionnels ou 78 reprise	2 400,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		3000
Total des recettes	606 323,06 €	617 701,01 €	613 006,28 €	617 731,91 €	605 780 .35	623 970

a) Les dépenses :

Comme pour le budget TEOM, les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères du budget REOMI sont également impactés par un certain nombre de mesures telles que la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur le stockage et l'incinération afin de favoriser financièrement le recyclage.

A l'ensemble de ces modifications, s'ajoutent les révisions de prix annuelles des marchés de prestations de service Véolia et Mineris.

b) Les recettes :

L'année 2021 a été marquée par la forte diminution des recettes industrielles : la reprise du verre à 19,00 euros/la tonne pour l'exercice 2021 contre 30,00 euros en 2020, et l'arrêt du rachat du carton.

c) Le barème de la Redevance Incitative (RI)

L'ensemble de ces mesures ont pour conséquence directe une révision à la hausse du barème de la Redevance Incitative (RI), comme suit :

Modèle de bac	Tarifs 2018		Tarif 2019		Tarifs 2020		Tarifs 2021 / 2022	
	Abonnement annuel	Coût de la levée	Abonnement annuel : Diminution de 10%	Coût de la levée	Abonnement annuel	Coût de la levée	Abonnement annuel	Coût de la levée
OM 120 L	148,00 €	2,80 €	132,00 €	2,80 €	133,00 €	2,80 €	148,00 €	3,10 €
OM 240 L	166,00 €	4,60 €	150,00 €	4,60 €	150,00 €	4,60 €	166,00 €	5,10 €
OM 340 L	181,00 €	6,10 €	164,00 €	6,10 €	163,00 €	6,10 €	181,00 €	6,70 €
OM 660 L	229,00 €	10,90 €	206,00 €	10,90 €	206,00 €	10,90 €	229,00 €	12,00 €
OM 770 L	245,50 €	12,55 €	226,00 €	12,55 €	245,50 €	12,55 €	245,50 €	13,80 €

Sacs rouges 100 L	148,00 €	2,50 €	132,00 €	2,50 €	132,00 €	2,50 €	148,00 €	2,80 €
--------------------------	----------	--------	----------	--------	----------	--------	----------	--------

C. / LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	CA 2019	CA 2020	BP 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chapitre n°13 : Subvention d'investissement	33 424,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	
Chapitre n°20 : Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	6 832,81 €	5 350,00 €	0	
Chapitre n°21 : Immobilisations corporelles	72 918,53 €	74 403,04 €	106 803,04 €	66 430,73 €	9 806.40 €	60 282€
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	670,00 €	0,00 €		
Total des dépenses	106 342,91 €	74 403,04 €	114 305,85 €	71 780,73 €	9806.40€	60 282 €
Chapitre n°001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	81 546,53 €	89 539,85 €	89 539,85 €	53 170,73 €	53 170.73€	60 667€
Chapitre n°10 : Dotations, fonds divers et réserves (y compris le 1068)	111 996,42 €	12 205,07 €	13 250,00 €	960,00 €	1 215.93€	0 €
Chapitre n°13 : Subvention d'investissement	0,00 €	16 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0	
Chapitre n°040 : Opérations d'ordre (amortissements)	2 339,81 €	9 428,85 €	10 846,00 €	17 650,00 €	16 087.55€	16 000€
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	670,00 €	0,00 €		
Total des recettes	195 882,76 €	127 573,77 €	114 305,85 €	71 780,73 €	70 474.21€	76 668€

A la clôture budgétaire 2021, le montant des restes à réaliser en dépenses s'élève 40 282 .08 euros au compte 2188 –autres (acquisition de bacs).